

Règlement du Championnat National F.S.G.T. De Cyclo-cross 2012



Le label "Champion National" est accordé à partir du moment où au moins dix Comités se sont engagés, six comités pour les Féminines, et désigne le Champion National. En dessous, le label de "Critérium National" est attribué (y compris pour les anciens).

Qualification

Ces Championnats sont ouverts aux licencié(e)s F.S.G.T. qualifiés avant le 02 Janvier 2012.

- Minimes (F&G)	né(e)s en 1998 et 1999
- Cadet (te)s	né(e)s en 1996 et 1997
- Juniors	nés en 1994 et 1995
- Espoirs	nés entre 1990 et 1993
- Seniors	nés entre 1973 et 1989
- Vétérans	nés entre 1963 et 1972
- Super Vétérans	nés entre 1953 et 1962
- Anciens	nés en 1952 et avant
- Féminines	nées en 1995 et avant

Chaque concurrent(e) devra courir dans sa catégorie d'âge.

Chaque épreuve sera limitée à 120 coureurs. Chaque Comité ne pourra pas engager plus de 3 équipes de 5 coureurs dans chaque course. Le champion sortant sera qualifié d'office, même s'il ne court pas dans la même catégorie que l'année précédente. Chaque Comité pourra proposer plusieurs coureurs remplaçants (ces remplaçants seront validés et pourront se présenter le jour du Championnat si un coureur titulaire est absent).

* -Chaque coureur uniquement licencié F.S.G.T. (homme ou femme) devra justifier sa participation à un championnat départemental, ou régional, ou inter régional, ou a trois (3) épreuves Vélo F.S.G.T. entre le 01 Septembre 2011 et le 31 Décembre 2011.

* -Chaque coureur doublement licencié (homme ou femme) devra justifier la participation à six (6) épreuves Vélo Route F.S.G.T. (4 pour les cadets) dont un championnat départemental ou régional ou inter régional entre le 01 Septembre 2011 et le 31 Décembre 2011.

* -Tout coureur (H ou F) détenteur d'une licence F.F.C. en 2012 et possédant + de 200 points au classement national de cette fédération établi à la fin de la saison 2011 ne pourra prendre part à ces championnats Nationaux FSGT 2012.

* -De même, tout coureur (H ou F) ayant été classé élite ou 1^{er} catégorie à la F.F.C. au cours des 6 dernières années, ou y ayant marqué + de 200 points au cours des 2 dernières saisons ne sera pas admis.

* -D'autre part, chaque coureur (H ou F) espoir, sénior, vétérans, super-vétérans et ancien doit avoir été licencié à la FSGT en 2011 pour être qualifié à ce championnat National FSGT 2012.

* -Tout champion régional, inter régional ou fédéral, de la saison en cours, et cela dans toutes les catégories des fédérations F.F.C. ou U.F.O.L.E.P. ne sera pas admis à participer à ce Championnat National F.S.G.T.
-Sont exclus les coureurs ayant participé au championnat de France FFC de l'année en cours.

* -Ne seront pas admis les coureurs (H ou F) engagés à tous championnats de France FFC et championnats U.C.I. de l'année en cours. Et cela dans toutes les catégories de valeur ou d'âge.

* -Voir règlement national Article 15

LES ENGAGEMENTS DEVRONT PARVENIR A LA FEDERATION AVANT LE 4 JANVIER 2012.

Seuls seront enregistrés ceux validés par le Comité du coureur, accompagnés du règlement financier.

Prise des dossards

La prise des dossards se fera individuellement sur présentation de la licence de l'année précédente (saisonnière ou annuelle) et celle de l'année en cours dûment remplie avec : la photo, la signature et le timbre fédéral avec assurance (pour les clubs qui ont une assurance spécifique prière de fournir un justificatif) dont la validation devra être garantie par le Comité ou l'affiliation a été prise. Le coureur devra justifier de son identité par un document autre que sa licence.

Tenue vestimentaire

Chaque coureur d'un même Comité devra revêtir un maillot identique par catégorie (de comité ou de club). Les Champions départementaux et régionaux devront revêtir leur maillot distinctif pour être appelés en priorité.

Matériel

Le port du casque à calotte rigide est obligatoire durant toute la durée de l'épreuve. Le développement maximum sera de 7,47 m pour les Cadet (te)s. et de 6,14 m maximum pour les minimes. Les roues devront être de 700. Les cornes sont interdites, la largeur du guidon ne pas excéder 50cm de large. Seul les vélos de cyclo-cross seront autorisés (les VTT sont interdit).

Changement de matériel

Le changement de vélo est autorisé et se fera exclusivement dans les deux ou trois points de dépannage prévus à cet effet. Le changement de roue est autorisé sur toute la longueur du circuit.

Déroulement des épreuves

L'appel des coureurs se fera nominativement 10 minutes avant l'heure de départ. Chaque coureur devra avoir un pied à terre.

L'ordre des départs se fera Champion sortant, Champions, Inter-Régionaux, et Régionaux, Départementaux le cas échéant (pour les comités qui ne sont pas regroupés en région), sur la première ligne. La première équipe du comité organisateur, puis les autres Comités par équipe de 5 coureurs. Le comité présentant plus d'une équipe de 5 coureurs verra sa première équipe placée suivant l'ordre D'inscription, sa deuxième équipe sera alors placée après la première série d'équipe de chaque comité et toujours dans l'ordre de réception des inscriptions au secrétariat du CNAV.

Durée des épreuves

* Minimes (G/F)	20 Minutes
* Cadets	30 Minutes
* Cadettes	20 Minutes
* Juniors	40 Minutes
* Espoirs	50 Minutes
* Seniors	50 Minutes
* Vétérans	40 Minutes
* Super Vétérans	40 Minutes
* Anciens	40 Minutes
* Féminine	30 Minutes

Récompenses fédérales

Le Champion National se verra remettre le maillot de Champion Fédéral, et médaille fédérale aux trois premiers ainsi qu'une paire de manchette FSGT.

Le vainqueur du Critérium National se verra remettre un écusson qu'il devra porter sur son maillot et médaille distinctive aux trois premiers.

Un prix d'équipe avec label "Champion Fédéral par équipe" sera remis sur trois coureurs dans chaque épreuve. Les équipes de cinq coureurs seront désignées au moment des engagements qui concourront pour ce prix d'équipe (le Comité n'ayant engagé que trois coureurs pourra bien sûr participer à ce prix d'équipe).

Un prix d'équipe portant le label de "Comité Champion National" sera attribué sur l'ensemble des épreuves et remis en jeu l'année suivante.

2004 : Comité Essonne - Seine et Marne sud
2005 : Comité Essonne - Seine et Marne sud
2006 : Comité Nord Pas de Calais
2007 : Comité Essonne - Seine et Marne sud
2008 : Comité de Cote d'Or
2009 : Comité Essonne - Seine et Marne sud
2010 : Comité de Haute-Garonne
2011 : Comité de l'Aube

Echauffements

Les échauffements sont interdits sur le circuit pendant le déroulement des épreuves. Le passage sur la ligne d'arrivée est interdit lors du déroulement d'une épreuve et sera passible de sanction.

Sanctions

Le non-respect d'un des articles du présent règlement entraînera la disqualification du coureur. Toute transgression au critère de qualification pourra entraîner la suspension d'UN AN du Comité du coureur concerné.

Réclamations

Toute réclamation devra être adressée par écrit par l'intermédiaire des Comités dans un délai de 15 jours après le Championnat à l'adresse suivante:

Commission National des Activités Vélo
de la F.S.G.T.
14-16 Rue de SCANDICCI
93508 PANTIN CEDEX



CYCLISME